



TRANSPARENCE

LE BULLETIN DE L'EQUIPE SUD

CONDUENT ROUBAIX

La mise en place du CSE Roubaix

Le 28 juin, un Bureau de gestion du Comité Social et Economique, les représentant-es au CSE Central et les membres de la Commission HSCT ont été élu-es.

SUD, qui est le Syndicat majoritaire sur le site, a obtenu les postes de Secrétaire et Trésorier adjoint, les 2 postes de représentants au CSE Central et les 3 sièges du Collège Employés à la Commission Hygiène Sécurité Conditions de Travail.

La CFTC a obtenu les postes de Trésorier et Secrétaire adjoint, ainsi que le siège Agents de Maîtrise / Cadres à la Commission HSCT.

SUD aura donc 2 élu-es sur les 6 qui siègeront au niveau central.

Soyez assurés que toute l'équipe SUD sera à votre service pour défendre au quotidien vos droits et vos intérêts et veillera à ce que votre CSE soit géré en toute transparence !

La réunion du 31 Juillet 2018

Election des Commissions obligatoires.

Cette première réunion mensuelle du CSE Roubaix aurait dû mettre en place les 3 Commissions Obligatoires (Egalité Professionnelle, Aide au logement, Formations).

Toutefois, en raison d'une lecture différente de la loi, la Direction s'est refusée à le faire expliquant que ces commissions relevaient du CSE Central qui ne sera mis en place qu'en septembre.

SUD a indiqué saisir l'Inspection du travail sur ce point. En date du 9 août, l'Inspection du travail a confirmé que les Commissions devaient être mises en place pour tout CSE dont de périmètre concernait un minimum de 300 salarié-s !

Ces commissions devront donc bien être mises en place à la prochaine réunion mensuelle du CSE Roubaix !

Le Règlement intérieur du CSE.

Le Comité Social et Economique venant de se constituer n'a pas eu le temps matériel d'élaborer un projet. A défaut de document écrit discutable et amendable, ce point a été reporté à une prochaine réunion.

Le serpent de mer des primes

La Direction informe les élu-es qu'une réunion extraordinaire du CSE se tiendra afin de déterminer les nouveaux items et paramètres à mettre en place pour les différentes activités.

Contrairement à notre salaire, les primes sont entièrement à la main de la Direction qui peut augmenter le nombre de critères à atteindre et modifier les montants... C'est pourquoi, à SUD, nous revendiquons des augmentations de salaire et un véritable 13^{ème} mois plutôt que des primes...

Le décompte des heures effectuées mensuellement

Les élus SUD ont rappelé que la Direction s'était déjà engagée début juillet à mettre en place la possibilité pour les salariés de consulter leur décompte d'heures, mais que rien n'avait été fait.

La Direction n'a pris aucun engagement quant à la date d'effet et s'est contentée d'indiquer qu'un travail va être demandé au prestataire de l'outil informatique.

Information sur le travail du dimanche.

La Direction informe les élu-es que certains dimanche de 2018 et 2019 seront travaillés : 16 septembre et 14 octobre 2018 ; 20 janvier, 17 mars, 16 juin et 13 octobre 2019.

Ces dimanche seront effectués sur la base du volontariat et payés double, bien entendu.

Les pauses physiologiques et les pauses conventionnelles

Les élus **SUD** rappellent que les courtes pauses pour satisfaire des besoins physiologiques n'ont pas à être décomptées des 20 minutes journalières de pause fixées par l'Accord d'entreprise. Ils demandent par ailleurs que ce type de pause puisse être aussi accordé en cas d'appel très conflictuel. La Direction s'engage à créer un statut pour les pauses physiologiques sur chacun des outils des différentes activités. Ces temps de pause ne sont pas quantifiés, mais la Direction se réserve le droit de sanctionner d'éventuels abus.

Les 20 minutes de pause journalières

SUD exige leur augmentation à 15 minutes par demi-journée, soit 30 minutes pour 7 heures travaillées, comme le prévoit la Convention Collective des Prestataires de Services, et, qu'elles soient bien sûr incluses dans la séquence de travail comme cela existe, par exemple, chez Teleperformance ou Armatiss.

La Direction répond qu'elle n'a pas le pouvoir de prendre une mesure plus favorable que ce qui est écrit dans l'Accord d'entreprise signé en 2016 par la CGT, alors Syndicat majoritaire sur Guilhaersand / Sophia Antipolis et la CFE CGC devenue non représentative depuis les élections de juin 2018.

SUD utilisera tous les moyens à sa disposition, avec l'appui des salarié-es, pour une modification de cet Accord concernant les temps de pause et les délais de prévenance plannings qui sont là aussi plus défavorables aux salarié-es que la loi sur l'annualisation du temps de travail (7 jours) et que la Convention collective (3 jours en cas de circonstances exceptionnelles seulement et avec une compensation financière).

La Direction propose d'accorder 2 pauses de 15 minutes par jour sous condition que les salarié-es fassent 10 minutes de travail effectif en plus chaque jour. Elle demande aux élu-es de faire un sondage sur cette proposition et aux superviseurs de consulter leurs équipes. Ce sujet sera rediscuté à l'occasion d'une prochaine réunion avant mise en œuvre éventuelle.

SUD rappelle que les délais de prévenance planning de l'Accord ne sont même pas respectés par l'encadrement et qu'on demande à des salariés de changer d'horaires ou de faire des heures supplémentaires le jour même, ce qu'ils sont en droit de refuser !

LE PROBLEME DE L'ABSENTEISME

La Direction estime que l'absentéisme est une menace pour la pérennité de l'entreprise. Des contrôles renforcés seront effectués pour les salarié-es qui ont des arrêts répétés. Du coaching sera organisé par un intervenant extérieur pour les managers afin de d'améliorer les contacts entre les agents et managers. Des challenges seront organisés ?!

Pour **SUD**, la Direction ne se pose aucunement la question des raisons de cet absentéisme massif qui a connu des pics de plus de 50%, courant juin et juillet, alors que l'absentéisme journalier dans les centres d'appels varie ordinairement entre 20 et 30%....

Pourtant, les raisons en sont évidentes : les semaines « jaipasdevie » de 42 heures à répétition, l'absence de délai raisonnable de prévenance planning, les pauses trop courtes, les très fortes pressions exercées par les managers et le manque de reconnaissance du travail fourni par les agents ...

SUD est déjà intervenu sur ces sujets par voie de tract et via les questions des salarié-es remontées pour cette réunion. Mais, au lieu de s'attaquer aux causes, la direction manie le bâton (les contrôles renforcés) et la carotte (des challenges). Nous pensons que cette politique est vouée à l'échec et que la solution du problème réside essentiellement dans une modification importante de l'accord d'entreprise sur Aménagement du Temps de Travail et dans un management respectueux !

LES QUESTIONS DES SALARIE-ES REMONTEES PAR LES ELU-ES SUD

Elles ont bien été remises à la Direction dans les délais impartis, soit au minimum 2 jours ouvrés avant la date de la réunion.

Si elles ont bien fait l'objet de discussions, elles n'ont pas été suivies d'une réponse écrite de la Direction dans les 6 jours ouvrés suivant la réunion comme le prévoit la loi (Article L 2315-22 du Code du travail). Cet article s'applique à toutes les entreprises ayant mis en place un Comité Social et Economique, donc à toutes les entreprises à partir du seuil de 11 salarié-es.

En ne répondant pas dans les délais impartis, et pire encore, en refusant sous divers prétextes de communiquer ses réponses écrites aux élu-es, la Direction a commis un Délit d'Entrave au fonctionnement du CSE ! Cela est passible d'une amende de 7500€ !

LES CONCLUSIONS ET SUJETS A REDISCUETER.

Une réunion extraordinaire sera convoquée en août pour mandater la trésorière afin qu'elle puisse ouvrir des comptes bancaires servant au fonctionnement du CSE et à la gestion des Activités Sociales et Culturelles.

Les questions concernant les primes et les temps de pause seront remises à l'ordre du jour d'une prochaine réunion....

Les élu-es titulaires de l'équipe SUD :

**Fouad BOUMEDIENNE, Djamila ATIK, Quentin MENEZ, Tassadit BAHRI,
Kamel EL AZIZI, Donia EDANEUAN**

Délégué Syndical et Délégué Syndical Central : Fouad BOUMEDIENNE